Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 129
ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 1er décembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 129 intitulé

« Règlement décrétant une dépense de 3 630 000 $ et un emprunt de 3 630 000 $ pour la mise aux normes de l'usine de filtration. »

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à approuvé le règlement d'emprunt en date du 18 février 2021.

Ce règlement d'emprunt entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement est disponible pour consultation et ainsi obtenir des renseignements sur rendez-vous durant les heures régulières d'ouverture ou par courriel à dg@st-damase.qc.ca. Le règlement est disponible sur le site web de la municipalité à l'adresse : www.st-damase.qc.ca

DONNÉ à Saint-Damase, ce 22e jour du mois de février 2021.

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Damase
Téléphone : 450 797-3341 Télécopieur : 450 797-3543 115, rue Saint-Étienne
Courriel : info@st-damase.qc.ca www.st-damase.qc.ca Saint-Damase, Québec J0H 1J0